

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

REÇU À LA
SOUS-PREFECTURE

le: - 9 FEV. 2016

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 04 Février (04/02/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC,

Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur le Maire), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Colette ROLLET), **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

02 – 04 Février 2016

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Mme ROLLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation de la modification du tableau des effectifs :

- **Considérant** le départ à la retraite d'un agent et la réorganisation des missions sur l'école du Sarlac Maternelle;
- **Considérant** le changement de service et de filière de deux agents) ;
- **Considérant** les départs à la retraite de trois agents ; ;
- **Considérant** la demande de réduction du temps de travail d'un agent;
- **Considérant** la mutation à Terres de Confluences d'un agent;

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
	Date	Description	Effectif	Date	Description	Effectif
1	01-01-2016	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	31 :00	15-02-2016	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	17 :30
1	01-01-2016	Brigadier de police	35 :00	01-01-2016	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 :00
1	01-01-2016	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35 :00	01-01-2016	Gardien de Police	35 :00
1	01-12-2015	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 :00			
1	01-03-2016	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 :00			
1	01-04-2016	Educateur des APS Hors Classes	35 :00			
1	01-02-2016	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	31 :30	01-02-2016	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35 :00
1	01-04-2016	Ingénieur Principal	32 :00	01-04-2016	Ingénieur Principal	24 :00
1	01-01-2016	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 :00			

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
à 30 voix pour et 3 voix contre (Mme FANFELLE ; MM. BOUSQUET, VALLES)
décide :

- **d'APPROUVER** les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme
 Moissac le 08 février 2016
 Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :